

Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : L'Union des Commerçants de Besançon, en partenariat avec l'Association Jacquemart de Battant, l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais, ainsi que la Chambre d'Agriculture souhaitent organiser des manifestations à caractère commercial sur le domaine public.

Les modalités d'acquittement de la redevance d'occupation du domaine public ne sont pas identiques suivant les manifestations presenties.

A - Braderie du centre-ville et troc des Chaprais

Il s'agit de deux manifestations commerciales se tenant soit au centre-ville et à Battant, soit dans le quartier des Chaprais :

- * Braderie d'été et animation commerciale rue Battant, les vendredi 3 et samedi 4 juillet 2009, au centre-ville de Besançon et à Battant,
- * Troc des Chaprais, le samedi 12 septembre 2009, quartier des Chaprais.

La mise à disposition du domaine public pour ces manifestations ne se fait pas à titre gratuit aussi, est-il proposé que la Ville de Besançon mette à disposition des organisateurs le domaine public nécessaire, en reconduisant la redevance forfaitaire 2005, votée par le Conseil Municipal du 31 mars 2005.

Cette redevance sera encaissée à l'issue de chaque manifestation, au moyen d'un titre de recette qui sera émis par le service Occupation du domaine public, à savoir 9 900 € pour la braderie d'été 2009 et la manifestation commerciale rue Battant et 150 € pour le Troc des Chaprais 2009.

Une convention sera passée avec chacune des associations organisatrices qui règlera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier, et sera rédigée préalablement à l'organisation desdites manifestations.

B - Marchés paysans

Dans le cadre du groupe technique piloté par la ville visant à la redynamisation économique du quartier de Battant, et de l'Agenda 21 mettant en valeur l'intérêt de la promotion des circuits courts de production, le partenariat mené en 2007 et 2008 avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, a vu la réalisation de marchés paysans du soir deux vendredis par mois dans l'enceinte du square Bouchot.

Les consommateurs ont marqué leur satisfaction de trouver des produits authentiques sans intermédiaires, les habitants, les commerçants et artisans du quartier ont apprécié quant à eux la dynamique positive de ces animations.

Pérennisant cette action, la Chambre d'Agriculture organisera ces marchés paysans le soir de 18 h à 22 h, square Bouchot à Battant les vendredis 5 et 19 juin, 3, 17 et 31 juillet, 14 et 28 août et le dernier le 11 septembre 2009.

Les droits de place seront facturés par titre de recette à la Chambre d'Agriculture du Doubs aux tarifs des foires et marchés adoptés par délibération du 11 décembre 2008 et matérialisés par arrêté.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer favorablement sur ces modalités d'occupation du domaine public,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.